

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 54/01

ÉFAI – 010159 – AMR 46/004/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

PÉROU

Florinda Flores Linares (f)

Londres, le 12 mars 2001

Florinda Flores Linares a été menacée par trois hommes armés qui souhaitent apparemment lui faire abandonner le combat qu'elle mène pour que soient traduits en justice des policiers qui seraient responsables de la mort de son fils. Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité de cette femme.

Le 7 mars 2001, alors qu'elle rentrait chez elle, dans le département d'Ayacucho, Florinda Flores Linares a été dépassée par une voiture rouge. À bord du véhicule se trouvaient six hommes ; l'un d'entre eux montrait sa maison du doigt. Lorsque Florinda est arrivée chez elle, la voiture était garée devant son domicile, et trois hommes armés en civil tentaient d'escalader le mur et de regarder par une fenêtre. Ils lui ont demandé d'ouvrir la porte et de les laisser entrer, mais elle s'y est refusée, leur disant qu'elle les dénoncerait à la police, car « *seuls les voleurs épiant les maisons des autres* ». Ils l'ont invitée à mettre ses menaces à exécution, arguant que rien ne leur arriverait de toute façon. Les hommes ont ajouté que son fils était mort parce que c'était un voleur, et qu'il avait été tué « *comme meurent les voleurs* ». Quelques minutes plus tard, ils sont repartis en voiture.

Le fils de Florinda Flores Linares, Carlos López Flores, est décédé des suites de blessures par balles en novembre 2000. Chauffeur de taxi, il conduisait son véhicule de travail lorsque deux policiers et un homme en civil l'ont arrêté et l'ont accusé d'être mêlé à un trafic de drogue. Les policiers l'auraient ensuite frappé et lui auraient tiré dessus. Florinda Flores Linares a porté plainte contre les policiers avec l'aide d'une organisation péruvienne de défense des droits humains. Les services du procureur d'Ayacucho enquêtent actuellement sur l'affaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bien que le nombre de « disparitions » et d'exécutions extrajudiciaires signalées au Pérou ait diminué ces dernières années, la torture, les autres formes de mauvais traitements et les décès en détention restent monnaie courante dans ce pays. Il arrive souvent que la police et les forces de sécurité, pour obtenir l'abandon des poursuites engagées pour violation des droits humains contre certains de leurs membres, menacent ou harcèlent des victimes, des proches de celles-ci et des témoins. Selon les informations recueillies par Amnesty International, de nombreuses personnes ont reçu des menaces de mort ou ont été soumises à d'autres formes de harcèlement ou d'intimidation. Dans bien des cas, les victimes d'atteintes aux droits humains qui ont été la cible de ces manœuvres, terrorisées, ont préféré retirer leurs plaintes, et les auteurs ont été libérés sans inculpation.

Les autorités péruviennes ont adopté en février 1998 une loi érigeant la torture en crime. Toutefois, depuis lors, deux policiers seulement ont été traduits en justice en application de ce texte.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/ aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites état de votre inquiétude pour la sécurité de Florinda Flores Linares et exhortez les autorités à garantir sa protection ;
- soulignez que les manœuvres d'intimidation dont elle dit avoir été la cible visaient apparemment à la persuader de retirer sa plainte contre les policiers accusés d'avoir brutalisé et tué son fils, Carlos López Flores ;
- dites-vous vivement préoccupé par cet homicide ; demandez instamment qu'il fasse l'objet sans délai d'une enquête exhaustive, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques, que les responsables présumés soient déférés à la justice et que la famille de la victime obtienne réparation.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Dr Diego García Sayán
Ministro de Justicia
Ministerio de Justicia
Scipión Llona 350
Miraflores
Lima 18, Pérou

Fax : 511 422 3577

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

General Fernando Dianderas Ottone
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n
Urb. Córpac, San Isidro
Lima 27
Pérou

Fax : + 511 224 2405

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureure générale :

Dr. Nelly Calderón Navarro
Fiscal de la Nación
Fiscalía de la Nación
Av. Abancay, cuadra 5 s/n
Lima 1
Pérou

Fax : + 511 427 1792 / 426 2800

Formule d'appel : Sra. Fiscal de la Nación, / Madame la Procureure générale,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Comisión de Derechos Humanos (COMISEDH)
Av. Horacio Urteaga 704
Jesús María
Apartado Postal 11-0237
Lima
Pérou

Fax : 51 1 423 3876 (Si un correspondant vous répond, demandez à envoyer un fax en disant : « Fax, por favor »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*